leur demander un compte sévère de la légèreté avec laquelle, pour sauver leur amour-propre et satisfaire leurs passions politiques, ils auront livré aux chances redoutables d'une guerre inégale une armée de 60,000 hommes, l'élite de la population et la dernière ressource de l'Etat en cas d'invasion.

S'il était vrai que telle fut la situation, nul ne pourrait douter que ces ministres n'aient fait le calcul suivant : Vainceus, le Piémont est détruit, et nul ne connaîtra notre méfait, qui restera enseveli dans la ruine commune. Si au contraire la victoire couronne les efforts de l'armée, nous laissons facilement un empire, et la Lombardie nous rera la guerre en sit-ddant.

Prions le ciel pour qu'une armée ainsi légèrement lancée dans une guerre sérieuse parvienne à sauver son pays et à délivrer l'Italie. »

LOMBARDIE.

La *Gazette de Milan* du 16 mars publie le manifeste suivant du maréchal Radetzky sur la reprise des hostilités :

Manifeste aux troupes sous mes ordres.

« Au moment où je vais encore tirer l'epée pour défendre les droits de l'Empereur mon maître et maintenir l'intégrité de la monarchie, je dois à ma brave armée et à la sainteté de la cause que je défends de jeter un regard sur la conduite de mon adversaire et sur la mienne. La poissance d'une juste cause est grande ; j'y ai foi, et je laisse sans crainte à ces compatriotes et à la postérité le soin de décider de quel côté est le droit, dans le camp de l'Empereur ou dans celui du Roi sarde. La possession de l'Italie a été l'amorce à laquelle il s'est pris. Pendant que les Notes diplomatiques redoublaient les expressions hypocrites des plus amicales de bon voisinage, les colonnes de son armée passaient le Tessin et marchaient en Lombardie. Oublient les liens de parenté qui lient sa maison à la maison impériale, oublient que la maison de Savoie doit à l'Autriche la conservation de sa couronne ; foulant aux pieds la sainteté de tous les traités et méconnaissant les lois que les peuples sortis de la barbarie respecteront toujours, il s'est run avec son armée sur notre territoire, semblable au voleur qui attend l'occasion de la distance du maître pour exécuter impunement son vol.

L'origine de cette guerre est connue. Sous la protection de divers gouvernemens italiens, il s'était formé une société ayant pour objet ostensible l'unité de l'Italie et se proposant, comme moyen de l'obtenir, la ruine de la domination autrichienne. Sous l'exposition de l'Autriche des plaines de la Lombardie, la réalisation de ce projet devenait impossible. Qui connaît l'Italie, son histoire, l'origine de ses Etats et de sa Constitution, ses populations et leur caractère, pourra se convaincre que les chefs ostensibles de ce mouvement politique, ces gouvernemens étaient le jouet, ne pouvaient pas croire à la réalisation de l'unité italienne. Leur première pensée était la ruine de tout gouvernement légal et de l'Autriche en particulier. Ils ne faisaient que plus tard du sang et des ruines, une République rouge. On avait assigné à Charles-Albert le premier rôle dans cette comédie politique ; on comptait sur son armée, sur ses sympathies politiques, sur les ressources qu'il pouvait accorder au mouvement projeté.

« La concentration de ses forces au sein de mes moyens militaires voulut que le malheureux général, fut regardée par Charles-Albert comme une fente, comme l'abandon de la Lombardie. Grave erreur ! Je disposais encore de moyens suffisans pour défendre notre Italie de ses ennemis et pour en fin pacifier. Je savais que la solution de la question ne dépendait pas de la destruction d'une ville que j'ai voulu conserver à mon Empereur et à l'Autriche, Charles-Albert, en croisant en triomphe la Lombardie, sans rencontrer de résistance, se tenant déjà pour maître du pays, parce qu'il ignorait la différence qu'il y a entre occuper et maintenir un pays, Milan, ne fut seulement, il rencontra l'armée impériale. La fut le terme de sa marche triomphale. Battu, il trouvera sans avoir devant lui un seul ennemi. Il sera obligé de se faire, devant Milan, de rester à mon armée victorieuse ; resserré dans la ville, il fut contraint de rendre les armes ; mon armée était maîtresse de ses communications, et deux jours suivant suffirent pour lui rendre impossible la fuite hors de cette ville.

« Les restes de l'armée ennemie étaient désorganisés. Je pouvais dès-lors de ne rencontrer aucun obstacle sérieux dans mes marches ; cependant j'accordai un armistice à mon adversaire. Je permis que tous ceux qui s'étaient compromis s'éloignassent, et Milan ne, comptait pas assez d'ennemis, dès traités par moi avec autant d'indulgence ; mais, usant de cette modération, j'ai cru agir dans l'esprit du gouvernement de mon Empereur et souverain. Je savais que l'Autriche voulait soutenir son bon droit et repousser une attaque déloyale sans exemple, mais non faire des conquêtes ni motiver une guerre générale en Europe. Aussi donnai-je l'ordre à mes troupes subordonnées de faire halte sur les rives du Tessin. Aussitôt que Charles-Albert se fut remis de la première épouvante de ses échecs, il, qu'il est, jusqu'à un certain point, reorganisé ; il nourrit ses troupes, il reprit l'ancien jeu de ses intrigues, sous les plus futiles et les plus indignes prétextes. L'évacuation de Venise n'eut pas lieu, et l'on n'exécuta pas l'art. 4 de l'armistice.

« Je me vis contraint de faire avancer et de retenir le parc d'artillerie de siège qui était à Peschiera, jusqu'à ce que Venise fut déchargée des troupes piémontaises et que la flotte eut quitté la mer Adriatique. Enfin la flotte, dans les eaux de Venise, m'a non pour rentrer dans les eaux des Etats sardes, conformément à l'article 4 de l'armistice, mais bien pour se rendre à Ancône, d'où elle continua à appuyer les soulèvement de Venise.

« Charles-Albert se regardait toujours comme le maître légitime de la Lombardie ; il forma avec des fuyards lombards une *consulta* de gouvernement rendant des décrets comme si elle était le gouvernement légitime du pays. Les bulletins les plus mensongers, les plus absurdes étaient imprimés au quartier-général du roi et répandus dans toute la Lombardie. Afin de mettre le comble à l'attentat dans le peuple l'agitation et l'aveuglement. Des scélérats, agens des provinces soulevées de l'Empire, étaient traités par le Roi et par ses Chambres comme des envoyés de puissances amies. Ces hommes propageaient les excitations les plus incendiaires parmi nos troupes, les engageant à la désertion. Les déserteurs et les recruteurs illégitimes jouaient un rôle important au quartier-général du Roi.

« Si j'avais pu prévoir que la dignité royale dût, en la personne de Charles-Albert, tomber dans un tel avilissement, je ne dois à aucun prix épargner la honte de le faire prisonnier à Milan. Sous mon respect pour un principe qu'en Lice des tendances anti-monarchiques du temps je ne devait proteger même dans mon ennemi, je n'aurais pas oublié qu'entre la dignité et la personne il existe encore une grande différence.

« Les événemens politiques ont été cause que l'armistice s'est prolongé plus qu'on ne le prévoyait au moment de sa conclusion. Le Piémont a mis à profit ce temps pour faire des préparatifs de guerre continuels. L'armistice a été une déception, un mot, et rien de plus, alors que le Roi le demandait, en protestant de ses intentions pacifiques. Il n'avait pas oublié la perte de la couronne de fer qu'il croyait déjà tenir ferme dans ses mains ; il s'appuyait difficilement la pensée de se voir si rapidement précipité du grade de grand capitaine qu'il avait rêvé.

« Les hommes modérés, les patriotes éprouvés, les sujets devoués à la dynastie furent éloignés du cabinet ; à leur place furent appelés les republicains les plus exaltés, des rêveurs ne possédant aucune habileté pratique, des Milanais intrigans. Ces hommes pouvaient le Roi, digne de pitié, aux mesures les plus extrêmes et les plus ruineuses de telle sorte que, sous l'empire de l'ambition avengle, il laissa la propriété de ses prédécesseurs héréditaires et l'existence de sa propre dynastie.

« La maison de Savoie, par une politique toute autre qu'honnête, a souvent saisi le moment des bravesvitées pratique, des Milanais intrigans. Si qu'il advint à la guerre de succession autrichienne, pour attirer à elle des fractions de la Lombardie. Mais Charles-Albert est le premier qui ait osé prétendre à la possession de tout le royaume. Sur quels droits appuie-t-il sa prétention ? Sur aucun. L'Autriche possède la Lombardie en vertu des mêmes traités que ceux auxquels la maison de Savoie doit le titre et la propriété de l'île de Sardaigne. Serait-ce sur le droit de conquête ? Charles-Albert n'a jamais conquis la Lombardie.

« Il a saisi le moment où le pays était dégarni de troupes pour y faire une irruption déloyale ; mais il en a été honteusement chassé. Serait-ce sur le droit de la libre élection du peuple et de la soi-disant fusion ? Cette fusion n'est qu'un acte de rébellion ; cette élection victorieuse, obtenue violemment à un parti, un acte dont les trois quarts de la population n'ont pas la moindre idée. Charles-Albert n'a pas le moindre jour des sympathies de la Lombardie ; il n'en jouit pas actuellement ; les généreux aux-mêmes le confessent. On avait compté sur son armée, sur son assistance ; de la les calculs de satisfaction pour son ambition et son vanité. Quand l'armée, cette lisitne, les sympathies soit degénère en haine et dans les plus indignes traitemens.

« A qui veut connaître l'amour des Lombards pour Charles-Albert, nous dirons : Visitez le palais Gherpi, à Milan, et vous y trouverez les traces de cet amour dans les trous de balles dont est criblée la chambre qui y occupait Charles-Albert. Nous ajoutons : Il s'est enfin honteusement la nuit de la capitale de ses alliés lombards. Un Roi se méprise ce peut être un Roi du choix du peuple. Jamais Roi de ce pays n'a usé de tous les droits de Charles-Albert par les Milanais. Comment peut-il avoir existé, comment peut-il exister encore à l'avenir affection et attachement entre lui et les Lombards? Les plus grands ennemis de l'unité italienne, l'autre, et si l'Autriche redouble était vaincue, ces deux alliés espèrent se débarrasser facilement l'un de l'autre.

« Charles-Albert travaille à la ruine de son trône et de sa dynastie, comme s'il était le principal agent de Mazzini : lui qui fut le plus ardu des monarques, croit-il, par hasard, consolider son trône par l'anarchie, par la ruine de l'ordre, par l'honnêteté et la justice sur les vertus dont un monarque, mieux que tout autre, ne peut se passer. L'histoire n'offre pas de exemple que des trônes se soient consolidés par la destruction de la patrie ; et Charles-Albert n'assurera pas le sien après s'avoir miné par l'esprit de conquête et par une ambition sans mesure.

« Ayant confiance dans la justice de notre cause et dans la bravoure de mon armée, je vais droit à l'ennemi. Puisque notre modération dans la victoire n'a pas profité à la cause, que l'épée décide une seconde fois. La possession de l'urin rendra peut-être plus difficiles les négociations pour la paix.

» Milan, le 16 mars.

RADETZKY.

La *Gazette de Milan* contient les proclamations suivantes :

I.

« Habitans de Milan !

« Je partis à la tête de mon armée pour épouser une nouvelle et perfide attaque et transporter le théâtre de la guerre sur le territoire ennemi. Cependant pour protéger la sécurité des pacifiques habitans de ville, je laisse ici une suffisante garnison, un château bien approvisionné et bien fortifié. Que celui qui a cœur le bien de sa propre famille et la conservation de sa fortune, unisse ses efforts aux miens pour maintenir l'ordre et la tranquillité. J'espère que Milan attendra, possible, l'issue d'une lutte qui ne peut être douteuse. Déjà une seconde armée est prête à combattre pour défendre et maintenir les droits de l'Empereur notre maître et l'intégrité de la monarchie.

« Milanais ! une fois déjà vous avez éprouvé les funestes conséquences de la révolte contre l'autorité légitime. Vous vous en souviendrez, j'accordai un armistice à mon adversaire. Je permis que tous ceux qui s'étaient compromis s'éloignassent, et Milan ne comptait pas assez d'ennemis dès traités par moi avec autant d'indulgence ; mais, usant de cette modération, j'ai cru agir dans l'esprit du gouvernement de mon Empereur et souverain. Je savais que l'Autriche voulait soutenir son bon droit et repousser une attaque déloyale sans exemple, mais non faire des conquêtes ni motiver une guerre générale en Europe. Aussi donnai-je l'ordre à mes troupes subordonnées de faire halte sur les rives du Tessin. Aussitôt que Charles-Albert se fut remis de la première épouvante de ses échecs, il, qu'il est, jusqu'à un certain point, reorganisé ; nourrit ses troupes, il reprit l'ancien jeu de ses intrigues, sous les plus futiles et les plus indignes prétextes. L'évacuation de Venise n'eut pas lieu, et l'on n'exécuta pas l'art. 4 de l'armistice.

« Je me vis contraint de faire avancer et de retenir le parc d'artillerie de siège qui était à Peschiera, jusqu'à ce que Venise fut déchargée des troupes piémontaises et que la flotte eut quitté la mer Adriatique. Enfin la flotte, dans les eaux de Venise, m'a non pour rentrer dans les eaux des Etats sardes, conformément à l'article 4 de l'armistice, mais bien pour se rendre à Ancône, d'où elle continua à appuyer le soulèvement de Venise.

« Charles-Albert se regardait toujours comme le maître légitime de la Lombardie ; il forma avec des fuyards lombards une *consulta* de gouvernement rendant des décrets comme si elle était le gouvernement légitime du pays. Les bulletins les plus mensongers, les plus absurdes étaient imprimés au quartier-general du roi et répandus dans toute la Lombardie. afin de mettre le comble à l'attentat dans le peuple l'agitation et l'aveuglement. Des scélérats, agens des provinces soulevées de l'Empire, étaient traités par le Roi et par ses Chambres comme des envoyés de puissances amies. Ces hommes propageaient les excitations les plus incendiaires parmi nos troupes, les engageant à la désertion. Les déserteurs et les recruteurs illégitimes jouaient un rôle important au quartier-general du Roi.

« Si j'avais pu prévoir que la dignité royale dût, en la personne de Charles-Albert, tomber dans un tel avilissement, je ne dois à aucun prix épargner la honte de le faire prisonnier à Milan. Sous mon respect pour un principe qu'en Lice des tendances anti-monarchiques du temps je ne devait proteger même dans mon ennemi, je n'aurais pas oublié qu'entre la dignité et la personne il existe encore une grande différence.

« Les événemens politiques ont été cause que l'armistice s'est prolongé plus qu'on ne le prévoyait au moment de sa conclusion. Le Piémont a mis à profit ce temps pour faire des préparatifs de guerre continuels. L'armistice a été une déception, un mot, et rien de plus, alors que le Roi le demandait, en protestant de ses intentions pacifiques. Il n'avait pas oublié la perte de la couronne de fer qu'il croyait déjà tenir ferme dans ses mains ; il s'appuyait difficilement la pensée de se voir si rapidement précipité du grade de grand capitaine qu'il avait rêvé.

« Je me suis conducte de la pensée que Louis-Napoléon a vécu long temps en Italie, qu'il a combattu pour la liberté de l'Italie, et qu'il est Italien d'origine. Il paraît donc que la Providence lui a confié le gouvernement de la France pour lui donner, entre autres choses, le moyen d'espier le traité de Campo Formio. Je le lui ai dit à lui-même, et il ne s'en est pas offensé.

ETATS ROMAINS.

Le gouvernement de la République romaine envoie des troupes à Ferrare. Plusieurs orateurs ont demandé qu'on fît le siège de la citadelle de cette ville, occupée, comme on le sait, par une garnison autrichienne. On parle toujours de dictature à Rome et à Florence. Le dictateur de Rome serait M. Mazzini, et celui de Florence, M. Montanelli.

PAYS-BAS.

La nouvelle de la mort du Roi Guillaume II s'est officiellement confirmée. Il était né le 6 Décembre 1792, était monté sur le trône en 1840, par suite de l'abdication de son père, Guillaume Ier. Son successeur, Guillaume-Alexandre-Paul-Frédéric-Louis, prince d'Orange, est né le 19 février 1817 ; il a épousé, en 1839, la princesse Sophie, fille du Roi de Wurtemberg.

Une proclamation du ministère annonce, dans les termes suivans, la mort du Roi Guillaume II et l'avènement au trône du Roi Guillaume III :

« Au peuple néerlandais.

« Il a plu au Très-Haut de rappeler à lui notre Roi bien-aimé, Guillaume II. Après on était qui a donné lieu à un espoir trompeur, S. M. a succombé en moins à deux heures et demie. Un deuil profond couvre la patrie par la mort d'un prince qui aimait son peuple par-dessus tout !

« Son bien-aimé fils, Guillaume-Alexandre-Paul-Frédéric-Louis monte sur le trône, conformément à l'art. 13 de la loi fondamentale.

« Guillaume III est Roi des Pays-Bas.

« Toute la nation lui doit fidélité. Restons tous en son nom zélés pour le maintien de la loi, de l'ordre et du calme. Les ordres sont déjà donnés pour porter au Roi Guillaume III la triste nouvelle qui l'appelle à la tâche laborieuse à laquelle sa naissance et la Loi fondamentale lui donnent un droit incontestable. Nous espérons que chacun dans sa sphère, pousse par l'amour de la maison bien-aimée d'Orange, concourra avec un chaleureux patriotisme à assurer par le calme, et avec la grâce du Dieu, le bien-être de la patrie. En attendant l'arrivée du Roi, nous ferons tous nos efforts pour atteindre ce but.

» La Haye, 17 mars 1849.

(*Suivent les signatures.*) »

PORTUGAL.

On écrit de Lisbonne, le 12 mars :

« Le bruit court qu'une nouvelle crise ministérielle est survenue ; le duc de Saldanha doit se retirer avec deux de ses collègues, et les ministères de la guerre, des affaires étrangères et de l'intérieur seraient destinés au duc de Terceira, à Costa Cabral, comte de Thomar, et à son frère Silva Cabral. Toutefois tout cela n'est pas certain ; mais il paraît que tôt ou tard les deux Cabral rentreront au pouvoir ? »

ETATS-UNIS.

Le 5 mars, le général Taylor, le nouveau président des Etats-Unis, a adressé à l'Assemblée le discours suivant :

« Appelé par le peuple américain au rang le plus élevé que nos lois reconnaissent, je me présente pour remplir cette charge, et suivant la coutume consacrée par le temps, je m'adresse à l'Assemblée. La confiance que m'ont témoignée mes concitoyens en m'appelant à la première magistrature d'une République qui tient un rang distingué au milieu des nations de la terre, m'a prendre des plus vives émotions de gratitude.

« Dans l'accomplissement de mes devoirs, mon guide sera la Constitution que j'ai jure aujourd'hui de conserver, de protéger et de défendre. Pour l'interpretation de cet acte, je prendrai conseil de la decision des tribunaux judiciaires établis en vertu de son autorité, et dans la pratique du gouvernement sous les premiers présidens, qui ont si largement participé à sa rédaction. Je me référerai toujours respectueusement à l'exemple de ces illustres patriotes, et surtout à l'exemple de celui qui, à tant de titres, fut le père de sa patrie.

« Choisi par la masse du peuple, sous la condition que mon administration sera consacrée au bien-être du pays et non à la faveur, ou à un intérêt purement local, je restere aujourd'hui la déclaration que déjà j'ai fait publiquement, et je proclame ma résolution entière de maintenir autant qu'il sera en moi le gouvernement dans sa pureté originelle, et d'adopter pour base de ma politique publique les grandes doctrines républicaines qui constituent la force de notre existence nationale.

« Ce qui concerne l'armée et la marine réclamerait quelques mots sur tant de distinction à un service actif, on aura soin de les mettre sur le pied le plus respectable, et, pour réaliser ce but, les écoles militaires et navales, soutenues par la libéralité du Congrès, seront l'objet de l'attention spéciale du pouvoir exécutif.

« Comme hommes libres, américains, nous ne pouvons que sympathiser avec tous les efforts fait pour étendre les bienfaits de la liberté civile, et politique ; mais en même temps l'histoire et la voix de notre bien-aimé Washington nous avertissent de nous abstenir de nous engager dans des alliances avec des nations étrangères.

» Dans tous les différends entre des gouvernemens en lutte, c'est notre intérêt non moins que notre devoir de rester strictement neutres ; en même temps que notre position géographique, le génie des institutions de notre peuple, le progrès de la civilisation et surtout les préceptes de la religion, nous invitent à cultiver des relations pacifiques et amicales avec toutes les autres puissances. Il faut espérer qu'il ne s'élèvera aucune question internationale qui ne soit de nature à pouvoir se résoudre par des négociations. Il convient éminemment à un gouvernement comme le nôtre, fondé sur la moralité et l'intelligence des citoyens et soutenu par leur affection, d'épuiser toutes les voies diplomatiques honorables avant de recourir aux armes.

» Dans ces vues, que je regarde comme essentielles à l'intérêt et à l'honneur du pays, la nomination aux fonctions publiques, dont le président est investi, lui impose des devoirs délicats et difficiles. L'honnêteté, la capacité et la fidélité seront à mes yeux les conditions indispensables pour être investi des fonctions publiques, autant que possible ce qui est possible d'obtenir des renseignemens, et le défaut d'une de ces qualités sera considéré comme une cause suffisante de destitution.

» Je recommanderai au Congrès les mesures constitutionnelles nécessaires pour encourager et protéger les branches diverses de l'agriculture, du commerce et des manufactures, pour améliorer nos ports et nos rivières, hâter l'extinction rapide de la dette publique, imposer une responsabilité rigoureuse à tous les agens du gouvernement et la plus grande économie dans les dépenses publiques. Dans ces et à tous les autres sujets, le Congrès lui-même, investi par la Constitution de tous les pouvoirs législatifs, a regler ces questions et d'autres encore de politique extérieure. »

MOUVEMENT DU PORT.

BATEAUX A VAPEUR.

ARRIVÉES du 6 mars.

TRIESTE. Bateau à vapeur autrichien, *Asia*, cap. N. Franovich, charge de div. marchandises, groups et passagers.

Du 7 avril.

SALONIQUE. Bateau à vapeur otto. *Nimatchi Tulfarez*, cap. D. Defonzo, avec march. div. groups et passagers.

DÉPARTS du 5 avril.

MARSEILLE. Bateau à vapeur franç. *Tancrède*, cap. Hommey, avec march. div. groups et passagers.

SMYRNE. bat. à vapeur anglais de la Comp. P. O *Queen*, *cap.* R. Williams, avec March. div. et passagers.

TRÉBISONDE. Bateau à vapeur angl. *Tugus*, c. J. Joy, avec marchandises diverses, groups et passagers.

Du 7 avril.

SALONIQUE. Bateau à vapeur autr. *Stambout*, cap. N. Donattei, avec marchandises diverses groups et passagers.

BATIMENS DE COMMERCE.

ARRIVEES du 3 avril.

COSTANZA. Br. russe, *A. Paraskevi*, cap. D. Stefino, charge de blé, adressé à M. Paraskevs.

ISMAIL. Br. grec, *Evangheliscia*, cap. N. J. Pavlo, charge de blé, adressé à M. Mavrocordato; br. grec, *calopoj*, cap. M. Paliolucas, charge de blé, adressé à M. Dhimitriadhi.

VASSILICO. Br. sarde, *Périclès*, cap. Y. Theodora, charge de bois de construction, adressé à M. Condopulo.

Du 4 avril.

SYRA. Br. grec, *A. Ioannis*, cap. G. Giermi, en lest, à ordre.

IBRAILA. Br. grec, *Aristotemis*, cap. P. Sirmas, charge de blé, adressé à M. Coulchi.

Du 5 avril.

VARNA. Br. angl. *Jane*, cap. R. Dun, chargé de blé, à ordre.

ODESSA. Trois-mâts angl *Albiona*, cap. D. Wallace, charge de blé, à ordre.

GALATZ. Br. grec, *Michall*, cap. P. Zabis, charge de seigle, à ordre.

LIBADA. Br. grec, *Evangheliscia*, cap. P. Matarona, chargé de charbon de terre, à ordre.

Du 6 avril.

KERTCH Br. russe, *Aleksy*, cap. F. Gurich, charge de blé, adressé à M. Fiori.

IBRAILA. Br. russe, *Elène*, cap. N. Lucas, charge d'orge, adressé à M. Zaccarolf.

Du 7 avril.

GALATZ. Br. angl. *Chase*, cap. G. Norié, chargé de blé, à ordre.

DÉPARTS du 3 avril.

ODESSA. Br. russe, *Buona Cecilia*, cap A. Stepopulo, en lest.

MER-NOIRE. Br. angl. *Till*, cap. J. Barker, en lest.

DANUPE. Br. grec, *Troclis*, cap N. Cutanicos en lest ; br. grec, *Miltiadis*, cap. Y. Bonas, chargé de citrons.

Du 4 avril.

FALMOUTH Br. angl. *Mary Young*, cap. M. Kinny, charge de maïs ; br. angl. *Elf*, cap. F.-r, charge de maïs.

EUPATORIA Br. russe, *A. Nicolaos*, cap. Y. Gasaugi, en lest.

CHURE. Trois-mâts russe, *Costantinos*, cap, L. Verbaris, en lest.

SYRA. Br. grec, *A. Ioannis*, cap. Yorgandas, en lest.

ODESSA. Trois-mâts grec, *Iracles*, cap. N. Anapoplois, charge de vin.

DANUBE. Br. grec, *A. Nicolaos*, cap. Y. Cabaitis, charge de sel ; br. grec, *Panagia*, cap. N. Matis, charge de sel ; br. grec, *Rapos*, cap. M. Pailas, en lest.

GALATZ. Br. grec, *Andromaki*, cap. Hagi-Yanis, charge de sucre.

BRAILA. Br. grec, angl. *Brothers*, cap. F. Azzopardi, en lest ; br. grec, *Titios*, cap. Y. Diacoyanni, en lest ; *A. Ioannis*, cap. D. Zebulis, en lest.

TRÉBISONDE. Br. grec, *Morigho*, cap. Y. Kiporisis charge de sel.

SAMSOUN. Trois-mâts angl. *Daniel*, cap. J. Bobarell, en lest.

Du 5 avril.

CORK ou FALMOUTH. Br. angl. *Ann Hewitt*, cap. H. Cullenous, charge de blé.

DANUBE. Br. grec, *A. Nicolaos*, cap Deffouso, en lest.

GALATZ. Br. grec, *Léonidas*, cap. E. Lenderis, en lest.

ISMAIL. Br. russe, *Marino*, cap. N. Dodero, en lest.

TAGANROG. Sch. russe, *Albina*, cap. Dhimitriadhi, en lest.

GHIEMLEK. Sch. ital *Annunziator*, cap. P. Vantoris, en lest.

Du 7 avril.

GENES. Trois-mâts sarde, *Buon Cittadino*, cap. G. Bozzo, charge d'avoine.

TRÉBISONDE. Sch. angl. *Science*, cap. W. Haves, charge de div. march.

TINO. Br. grec, *Afrodiati*, cap. Y. Lamera, en lest.

ANNONCES.

CHANCELLERIE DE LA LÉGATION DE FRANCE A CONSTANTINOPLE.

Avis.

A la demande de M. A. Tim. Kebual, liquidateur de la ci-devant Compagnie d'Assurances Maritimes *La Confédérale*, de cette ville, et par ordre supérieur.

MM. les Actionnaires de la susdite Compagnie, MM. les assurés et tous ceux qui ont des intérêts, tant actuellement que passivement, dans la même Compagnie, sont convoqués pour le trente avril courant, jour de lundi, à midi, dans le local de la Bourse de Galata, à l'effet de prendre connaissance du compte rendu par le liquidateur de *La Confédérale*, de prescrire et arrêter les conditions à exiger contre les sinistrés pour le recouvrement déjà commencé, et de faire tel ou tel ou ensemblement que la position de la liquidation exige, pour arriver à l'extinction du passif de la société précitée.

A Constantinople, le 9 avril 1849.

CANCELLERIA REGIA DELLE DUE SICILIE IN COSTANTINOPOLI.

Avviso.

D'ordine della Regia Legazione delle Due Sicilie presso la Sublime Porta, si avverte il Commercio che dal primo del mese corrente il porto ed il golfo di Palermo e sue adjacenti sono messi in istato di blocco, e delle crociere di legni di guerra delle M. Siciliane vigilano sulle coste della Sicilia, affine di non lasciare introdurvi munizioni, armi, ed ogni altro oggetto inserito nelle leggi.

Costantinopoli, 2 aprile 1849.

Navire sous charge, pour Marseille,

Le brick-goélette français *Gaulard*, doublé en cuivre, capitaine Gardon, partira sous peu de jours, pour son entier chargement engage personnel, il pourra cependant charger quelques petits colis d'arrimage, et quelques marchandises fines dans la chambre. S'adresser à MM. Paillé et Cie, consignataires, rue de la Bourse.

Constantinople, 4 avril 1849.

A VENDRE.

Un terrain de 600 pics environ, situé sur la Grande rue de Péra, vis-à-vis du palais d'Angleterre.

MAISON A LOUER.

Une belle maison avec jardin, six contrainte, quatorze chambres, sise à Thérapia près du palais d'Angleterre.

Avis.

A vendre, vins de Champagne, vins rouges de France, Cognac, Alcool, Portugais divers, etc, provenant du brick français, le *Gaulard*.

S'adresser chez M. Paillé, rue de la Bourse, à Galata.

GUÉRISON PROMPTE ET CERTAINE DES

MALADIES SECRÈTES,

SOLUTION SPÉCIFIQUE DE COPAHU

DU DOCTEUR FRANCK.

Ce spécifique universellement adopté, est recommandé par les membres du Collège Royal de Chirurgie de Londres, et plusieurs autres professeurs distingués de la Faculté de Médecine qui le considèrent comme le seul remède capable de guérir radicalement les maladies secrètes il en exerce tout un prompt usage.

Le propriétaire de ce médicament, l'ayant lui-même administré avec un rigoureux et constant succès pendant toute sa vie, s'enhardit qu'il en fait un essai dans les principaux hôpitaux de la métropole et il a eu la satisfaction de voir qu'après des essais plusieurs fois répétés, il a été trouvé le remède le plus digne d'être connu. A la demande du docteur Franck, de nombreux certificats lui ont été délivrés et sa découverte a été reconnue pour une excellente préparation et une addition importante aux médecines déjà adoptées par la Faculté.

Se trouve chez M. Edouard Ottoni, à Péra.

IMPRIMERIE DU JOURNAL DE CONSTANTINOPLE
ÉCHO DE L'ORIENT.